



DOCUMENT EXPLICATIF : Mesure du risque et restrictions

Le plan *Une reprise avisée 2021* ne vise pas à éradiquer la menace de la COVID-19, mais plutôt à comprendre les risques afin de les gérer au mieux, de manière à prévenir les éclosions et à y réagir efficacement au besoin.

MESURE DU RISQUE : Comment l'administratrice en chef de la santé publique décide-t-elle des modifications apportées aux restrictions?

Les restrictions seront progressivement levées à mesure que la situation évoluera et que de nouvelles données apparaîtront, particulièrement sur l'efficacité des vaccins contre les variants préoccupants de la COVID-19. Au besoin, le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique (BACSP) peut accroître ou réinstaurer des restrictions générales ou ciblées.

Le BACSP croit que les cibles établies dans le plan *Une reprise avisée 2021* permettront :

- de protéger les collectivités ténosées où certains groupes sont encore peu vaccinés;
- de tenir des rassemblements intérieurs et extérieurs, sans restrictions de capacité;
- de maintenir à un niveau acceptable le risque posé par une personne qui reviendrait aux TNO avec la COVID-19;
- de réduire la durée de l'isolement obligatoire pour les voyageurs partiellement ou entièrement vaccinés;
- de limiter les conséquences graves que pourraient causer les variants contre lesquels les vaccins actuels sont moins efficaces.

Le plan *Une reprise avisée 2021* établit quatre grands paliers de risque.

* Sauf indication contraire, le taux de vaccination vise les personnes de 18 ans et plus.

- Rouge : Risque maximum; très faible taux de vaccination
- Orange : Risque élevé; faible taux de vaccination
- Jaune : Risque modéré; taux de vaccination modéré
- Vert : Risque faible; haut taux de vaccination

Plus tard<----Chronologie-- -->Plus tôt	Allègements prévus	Conditions*		
		Taux de vaccination aux TNO	Taux de vaccination au Canada	Nombre de cas par jour au pays (moyenne de la semaine)
	Activités extérieures	66 à 75 % partiellement vaccinés		
	Activités intérieures	66 à 75 % entièrement vaccinés ou 75 %		



		partiellement vaccinés		
	Réduction de l'auto-isolement		66 à 75 % partiellement vaccinés	< 1 000
	Voyages d'agrément	75 % entièrement vaccinés	66 à 75 % entièrement vaccinés	< 1 000
	Levée complète des restrictions	75 % entièrement vaccinés (Ténois de 12 ans+) et		< 1 000
		66 à 75 % partiellement vaccinés (de la population totale, incluant les moins de 12 ans)		

- Partiellement vacciné : Deux semaines après avoir reçu la première dose d'un vaccin en deux doses.
- Entièrement vacciné : Deux semaines après avoir reçu la dernière dose d'un vaccin.
- Pour faciliter la recherche de contacts et accélérer les interventions en cas d'éclosion, les plans d'auto-isolement demeureront obligatoires jusqu'à la levée de toutes les restrictions concernant les déplacements.
- Tous les voyageurs devraient s'auto-isoler immédiatement et consulter sans tarder un professionnel de la santé s'ils présentent des symptômes, sont désignés comme un contact étroit d'une personne infectée ou sont visés par une éclosion.

RESTRICTION VISÉE : Assouplissement des restrictions de santé publique sur les rassemblements extérieurs aux TNO

L'assouplissement des restrictions de santé publique met fin à la plupart des limites imposées sur les rassemblements extérieurs à compter du 9 juin 2021, à condition de pouvoir maintenir une distance de deux mètres. Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas besoin de respecter l'éloignement physique. Certains événements et activités devront encore se plier aux exigences énoncées dans l'arrêté de santé publique, mais tous les événements et activités peuvent avoir lieu.

Certains rassemblements posent un risque plus élevé vu la nature de l'activité ou la proximité des participants. Un plan devra être produit et approuvé par le BACSP pour les rassemblements, activités et événements extérieurs suivants :

- Activités réunissant plus de 200 personnes.
- [Sports extérieurs](#) : suivez les protocoles provinciaux et territoriaux liés à la COVID-19 émis par les organismes sportifs concernés.
- [Funérailles en plein air](#) : Les funérailles et les célébrations de la vie doivent encore être approuvées (ou exemptées) par le BACSP.
- [Entreprises et organisations](#) (restaurants et bars, particulièrement) :



- Limite de 200 personnes
- Les personnes ne faisant pas partie de la même bulle doivent pouvoir maintenir une distance de deux mètres.
- Si certaines conditions ne peuvent pas être respectées, un plan d'atténuation devra être présenté à Protégeons les TNO et approuvé par le BACSP.

Les plans d'exemption déjà approuvés par le BACSP conformément à l'arrêté du 12 juin 2020 restent en vigueur.

RESTRICTION VISÉE : Assouplissement des restrictions de santé publique sur les rassemblements intérieurs aux TNO (prévu pour le début de l'été)

Les rassemblements réunissant jusqu'à 200 personnes dans un même espace intérieur (y compris dans un domicile) redeviendront possibles, et ce, sans exemption. Vous pourrez accueillir des visiteurs chez vous à votre guise. Pour le chant, la musique jouée sur instruments à vent, la danse sur scène intérieure, les jeux de mains, les sports d'hiver intérieurs et les funérailles, vous devrez faire approuver un plan de contrôle de l'exposition.

Les plans d'exemption déjà approuvés par le BACSP conformément à l'arrêté du 12 juin 2020 restent en vigueur.

RESTRICTION VISÉE : Allègement des exigences d'auto-isolement et de dépistage en cas de voyage au pays (prévu pour le début de l'été)

Statut vaccinal	Exigences d'auto-isolement	Exigences de dépistage	Membres du ménage
Entièrement vacciné	Aucune	Aucun test requis* * Exception : Dépistage requis aux 1 ^{er} et 14 ^e jours pour les travailleurs essentiels qui sont dans des milieux à risque et pour les personnes qui s'isolent dans une petite collectivité	Mêmes exigences que pour le voyageur, quel que soit leur statut vaccinal
Partiellement vacciné	8 jours	Test de sortie au 8 ^e jour	Mêmes exigences que pour le voyageur, quel que soit leur statut vaccinal
Non vacciné	10 jours	Test de sortie au 10 ^e jour	Mêmes exigences que pour le voyageur, quel que soit leur statut vaccinal

** Ces conditions ne s'appliquent pas aux voyageurs arrivant de l'étranger; ils doivent plutôt se conformer aux restrictions du fédéral.*

- Tout voyageur qui arrive de l'extérieur des TNO avec une exemption et se rend directement dans une petite collectivité devra faire un test de dépistage au 14^e jour.



- Les travailleurs essentiels travaillant auprès de groupes vulnérables ou dans des centres d'hébergement collectif ou des petites collectivités devront obtenir un résultat négatif à un test de dépistage au 1^{er} jour avant de se rendre au travail et au 14^e jour.
- Pour faciliter la recherche de contacts et accélérer les interventions en cas d'éclosion, les plans d'auto-isollement demeureront obligatoires jusqu'à la levée de toutes les restrictions concernant les déplacements.

Le BACSP mettra fin à la recommandation aux Ténos d'éviter les déplacements non essentiels lorsque l'assouplissement des restrictions sur l'auto-isollement aura été effectué.

LEVÉE COMPLÈTE DES RESTRICTIONS (prévu pour l'automne)

La levée de toutes les restrictions signifie l'abolition des exigences d'auto-isollement, des restrictions concernant les déplacements et des limites sur la capacité d'accueil et les activités tant intérieures qu'extérieures. À noter que lorsque toutes les restrictions seront levées, les structures mises en place pour réagir à la pandémie seront démantelées. Il n'y aura plus de dépistage rapide ni de ressources supplémentaires pour la recherche de contacts. Le Groupe de travail sur l'application et le respect des mesures d'urgence cessera ses activités. Il n'y aura plus de surveillance à la frontière. Nous apprendrons à vivre avec la COVID-19.